

TEXTE COMPARATIF

(Document de travail - texte ne pouvant être amendé)

Projet de loi de finances rectificative pour 2020

(Première lecture)

En application des dispositions de l'article 42, alinéa 2, de la Constitution, la discussion en séance des projets de loi de finances porte, en première lecture devant la première assemblée saisie, sur le texte présenté par le Gouvernement. Le présent texte comparatif ne constitue donc qu'un document de travail faisant apparaître les incidences qu'auraient les modifications adoptées par la commission sur le texte dont elle est saisie si elles étaient adoptées en séance. Figurent :

– ~~en caractères barrés~~, les dispositions que la commission propose de supprimer ;

– **en caractères gras**, les dispositions que la commission propose d'introduire.

Les liens dans la marge de droite permettent un accès direct au dispositif de chaque amendement adopté par la commission.

Article liminaire

(Non modifié)

① La prévision de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques pour 2020 s'établit comme suit :

②

En points de produit intérieur brut

	Prévision d'exécution 2019*	Prévision 2020
Solde structurel (1)	-2,2	-2,2
Solde conjoncturel (2)	-0,0	-1,3
Mesures exceptionnelles (3)	-0,9	-0,4
Solde effectif (1 + 2 + 3)	-3,1	-3,9

*Le déficit provisoire de l'année 2019 sera publié par l'Insee à la fin du mois de mars (compte provisoire des administrations publiques pour 2019).

PREMIÈRE PARTIE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

TITRE II

DISPOSITIONS RELATIVES A L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES

Article 1^{er}

(Non modifié)

① I. – Pour 2020, l'ajustement des ressources tel qu'il résulte des évaluations révisées figurant à l'état A annexé à la présente loi et la variation des charges du budget de l'État sont fixés aux montants suivants :

②

(En millions d'euros)*

	Ressources	Charges	Soldes
Budget général			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes	-6 728	+10 218	
<i>A déduire : Remboursements et dégrèvements</i>	+3 968	+3 968	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes	-10 696	+6 250	
Recettes non fiscales	+3 536		
Recettes totales nettes / dépenses nettes	-7 160		
<i>A déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne</i>			
Montants nets pour le budget général	-7 160	+6 250	-13 410
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants			
Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours	-7 160	+6 250	
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation aériens	0		0
Publications officielles et information administrative			
Totaux pour les budgets annexes	0		0
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
Contrôle et exploitation aériens			
Publications officielles et information administrative			
Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours	0		
Comptes spéciaux			
Comptes d'affectation spéciale	-8 980	-6 980	-2 000
Comptes de concours financiers			
Comptes de commerce (solde)			
Comptes d'opérations monétaires (solde)			
Solde pour les comptes spéciaux			-2 000
Solde général			-15 410

* Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.

③ II. – Pour 2020 :

④ 1° Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :

⑤

(En milliards d'euros)

Besoin de financement	
Amortissement de la dette à moyen et long termes	136,4
<i>Dont amortissement nominal de la dette à moyen et long termes</i>	<i>130,5</i>
<i>Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés) ..</i>	<i>5,9</i>
Amortissement des autres dettes	0,5
Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau.....	1,7
Déficit à financer	108,5
Autres besoins de trésorerie.....	-1,5
Total	245,6
Ressources de financement	
Émissions de dette à moyen et long termes nettes des rachats	210,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement.....	-
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme	+27,5
Variation des dépôts des correspondants	0
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État	+3,6
Autres ressources de trésorerie	4,5
Total	245,6

⑥ 2° Le plafond de la variation nette, appréciée en fin d'année et en valeur nominale, de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an est fixé à 79,5 milliards d'euros.

⑦ III. – Pour 2020, le plafond d'autorisation des emplois rémunérés par l'État, exprimé en équivalents temps plein travaillé, demeure inchangé.

SECONDE PARTIE

**MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS
SPÉCIALES**

TITRE I^{ER}

**AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2020. -
CRÉDITS DES MISSIONS**

Article 2

(Non modifié)

- ① I. – Il est ouvert aux ministres, pour 2020, au titre du budget général, des autorisations d’engagement et des crédits de paiement supplémentaires s’élevant respectivement aux montants de 10 816 000 000 € et de 10 816 000 000 €, conformément à la répartition par mission donnée à l’état B annexé à la présente loi.
- ② II. – Il est annulé pour 2020, au titre du budget général, des autorisations d’engagement et des crédits de paiement s’élevant respectivement aux montants de 598 000 000 € et de 598 000 000 €, conformément à la répartition par mission donnée à l’état B annexé à la présente loi.

Article 3

(Non modifié)

Il est annulé pour 2020, au titre des comptes d’affectation spéciale, des autorisations d’engagement et des crédits de paiement s’élevant respectivement aux montants de 6 980 000 000 € et de 6 980 000 000 €, conformément à la répartition par mission donnée à l’état D annexé à la présente loi.

TITRE II

DISPOSITIONS PERMANENTES

Article 4

- ① I. (*Non modifié*) – La garantie de l'État peut être accordée aux prêts consentis par les établissements de crédit et les sociétés de financement à compter du 16 mars 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020 inclus, à des entreprises non financières immatriculées en France.
- ② II. (*Non modifié*) – La garantie mentionnée au I s'exerce en principal, intérêts et accessoires dans la limite d'un encours total garanti de 300 milliards d'euros.
- ③ III. – Les prêts couverts par la garantie prévue au I doivent répondre à un cahier des charges défini par arrêté du ministre chargé de l'économie. Ils ~~doivent notamment comporter~~ **comportent** un différé d'amortissement minimal de douze mois et une clause donnant à l'emprunteur la faculté de les amortir sur une période additionnelle de cinq ans. Les concours totaux apportés par l'établissement prêteur à l'entreprise concernée ne doivent pas avoir diminué, lors de l'octroi de la garantie, par rapport au niveau qui était le leur le 16 mars 2020.
- ④ IV. (*Non modifié*) – Les caractéristiques de la garantie prévue au I, notamment le fait générateur de son appel et les diligences que les établissements prêteurs doivent accomplir avant de pouvoir prétendre au paiement des sommes dues par l'État à son titre, sont définies par l'arrêté mentionné au III. La garantie est rémunérée et ne peut couvrir la totalité du prêt concerné. Elle n'est acquise qu'après un délai de carence, fixé par le cahier des charges. Elle ne peut être accordée à des prêts bénéficiant à des entreprises faisant l'objet de l'une des procédures prévues aux titres II, III et IV du livre VI du code de commerce.
- ⑤ V. – Pour les ~~prêts accordés~~ **demandes de garanties portant sur des prêts consentis** aux entreprises qui emploient, lors du dernier exercice clos, moins de 5 000 salariés, ou ont un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliard d'euros, l'établissement prêteur notifie à l'établissement ~~chargé du suivi de la garantie~~ **mentionné au VI** les créances qui répondent au cahier des charges prévu au III du présent article. Cette notification vaut octroi de la garantie, sous réserve du respect de ces conditions. ~~Pour les prêts bénéficiant à d'autres entreprises, un arrêté du ministre chargé de l'économie accorde la garantie aux établissements prêteurs.~~ **Les garanties portant sur des prêts consentis aux**

Commenté [CF1]: Amendement 44 (CF48)

Commenté [CF2]: Amendement 45 (CF49)

Commenté [CF3]: Amendement 46 (CF50)

entreprises qui emploient, lors du dernier exercice clos, au moins 5 000 salariés, et ont un chiffre d'affaires supérieur à 1,5 milliard d'euros, sont octroyées par arrêté du ministre chargé de l'économie.

Commenté [CF4]: Amendement 47 (CF51)

- ⑥ VI. – L'établissement de crédit Bpifrance Financement SA est chargé par l'État, sous son contrôle, pour son compte et en son nom **le contrôle, pour le compte et au nom de l'État**, d'assurer, à titre gratuit, le suivi des encours **des prêts** garantis mentionnés au I, de percevoir et de reverser à l'État les commissions de garantie et de vérifier, en cas d'appel de la garantie, que les conditions définies dans le cahier des charges prévu au III sont remplies. ~~En ce~~ **Dans ce dernier** cas, il procède au paiement des sommes dues **en application du IV**, remboursées par l'État dans des conditions fixées par une convention.

Commenté [CF5]: Amendement 48 (CF52)

Commenté [CF6]: Amendement 49 (CF53)

Commenté [CF7]: Amendement 50 (CF54)

Commenté [CF8]: Amendement 51 (CF55)

- ⑦ VII. (*Non modifié*) – Les modalités d'application du présent article, notamment celles du contrôle exercé par l'État sur la mise en œuvre de ces dispositions par Bpifrance Financement SA, sont fixées par décret.

ÉTATS LEGISLATIFS ANNEXÉS

ÉTAT A

(Article 1^{er} du projet de loi)

VOIES ET MOYENS POUR 2020 RÉVISÉS

I. – BUDGET GÉNÉRAL

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2020
1. Recettes fiscales		
11. Impôt sur le revenu		
		-45 000 000
1101	Impôt sur le revenu	-45 000 000
12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles		
		-74 000 000
1201	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	-74 000 000
13. Impôt sur les sociétés		
		-3 328 000 000
1301	Impôt sur les sociétés	-3 442 000 000
1302	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés.....	114 000 000
14. Autres impôts directs et taxes assimilées		
		13 000 000
1406	Impôt sur la fortune immobilière	-14 000 000
1408	Prélèvements sur les entreprises d'assurance	7 000 000
1410	Cotisation minimale de taxe professionnelle	5 000 000
1411	Cotisations perçues au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction	2 000 000
1412	Taxe de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue	73 000 000
1413	Taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité	10 000 000
1416	Taxe sur les surfaces commerciales.....	-12 000 000
1430	Taxe sur les services numériques.....	-75 000 000
1498	Cotisation foncière des entreprises (affectation temporaire à l'État en 2010)	-1 000 000
1499	Recettes diverses.....	18 000 000
16. Taxe sur la valeur ajoutée		
		-3 025 000 000
1601	Taxe sur la valeur ajoutée.....	-3 025 000 000
17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes		
		-269 000 000
1701	Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices	25 000 000
1702	Mutations à titre onéreux de fonds de commerce	6 000 000
1704	Mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers	7 000 000
1707	Contribution de sécurité immobilière	72 000 000
1711	Autres conventions et actes civils.....	-5 000 000

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2020
1713	Taxe de publicité foncière	81 000 000
1714	Prélèvement sur les sommes versées par les organismes d'assurances et assimilés à raison des contrats d'assurances en cas de décès.....	-32 000 000
1716	Recettes diverses et pénalités.....	-11 000 000
1721	Timbre unique.....	40 000 000
1726	Produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les certifications d'immatriculation des véhicules	-18 000 000
1753	Autres taxes intérieures.....	-294 000 000
1754	Autres droits et recettes accessoires.....	-9 000 000
1756	Taxe générale sur les activités polluantes	13 000 000
1761	Taxe et droits de consommation sur les tabacs	-2 000 000
1768	Taxe spéciale sur certains véhicules routiers	-6 000 000
1769	Autres droits et recettes à différents titres	-65 000 000
1776	Redevances sanitaires d'abattage et de découpage.....	-3 000 000
1777	Taxe sur certaines dépenses de publicité	-2 000 000
1781	Taxe sur les installations nucléaires de base.....	-14 000 000
1782	Taxes sur les stations et liaisons radioélectriques privées	-2 000 000
1785	Produits des jeux exploités par la Française des jeux (hors paris sportifs).....	137 000 000
1786	Prélèvements sur le produit des jeux dans les casinos.....	28 000 000
1787	Prélèvement sur le produit brut des paris hippiques	-8 000 000
1788	Prélèvement sur les paris sportifs	119 000 000
1797	Taxe sur les transactions financières	-132 000 000
1799	Autres taxes	-194 000 000
	2. Recettes non fiscales	
	21. Dividendes et recettes assimilées	-441 000 000
2110	Produits des participations de l'État dans des entreprises financières.....	-361 000 000
2111	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	-99 000 000
2116	Produits des participations de l'État dans des entreprises non financières et bénéfices des établissements publics non financiers .	34 000 000
2199	Autres dividendes et recettes assimilées	-15 000 000
	22. Produits du domaine de l'État	-93 000 000
2201	Revenus du domaine public non militaire	-19 000 000
2202	Autres revenus du domaine public.....	-1 000 000
2203	Revenus du domaine privé.....	72 000 000
2204	Redevances d'usage des fréquences radioélectriques.....	-121 000 000
2212	Autres produits de cessions d'actifs.....	-20 000 000
2299	Autres revenus du Domaine.....	-4 000 000

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2020
23. Produits de la vente de biens et services		176 000 000
2301	Remboursement par l'Union européenne des frais d'assiette et de perception des impôts et taxes perçus au profit de son budget	3 000 000
2303	Autres frais d'assiette et de recouvrement	176 000 000
2304	Rémunération des prestations assurées par les services du Trésor Public au titre de la collecte de l'épargne	1 000 000
2399	Autres recettes diverses	-4 000 000
24. Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières		-47 000 000
2401	Intérêts des prêts à des banques et à des États étrangers	-43 000 000
2402	Intérêts des prêts du fonds de développement économique et social	-2 000 000
2403	Intérêts des avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	-2 000 000
2409	Intérêts des autres prêts et avances	-1 000 000
2411	Avances remboursables sous conditions consenties à l'aviation civile	2 000 000
2412	Autres avances remboursables sous conditions	-1 000 000
25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites		3 859 000 000
2501	Produits des amendes de la police de la circulation et du stationnement routiers	-10 000 000
2502	Produits des amendes prononcées par les autorités de la concurrence	1 763 000 000
2503	Produits des amendes prononcées par les autres autorités administratives indépendantes	16 000 000
2504	Recouvrements poursuivis à l'initiative de l'agence judiciaire de l'État	1 000 000
2505	Produit des autres amendes et condamnations pécuniaires	2 088 000 000
2510	Frais de poursuite	1 000 000
2511	Frais de justice et d'instance	-1 000 000
2513	Pénalités	1 000 000
26. Divers		82 000 000
2601	Reversements de Natixis	14 000 000
2602	Reversements au titre des procédures de soutien financier au commerce extérieur	90 000 000
2603	Prélèvements sur les fonds d'épargne gérés par la Caisse des Dépôts et Consignations	-17 000 000
2604	Divers produits de la rémunération de la garantie de l'État	-2 000 000
2611	Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires	-5 000 000
2613	Prélèvement effectué sur les salaires des conservateurs des hypothèques	1 000 000
2616	Frais d'inscription	-2 000 000
2620	Récupération d'indus	14 000 000

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2020
2621	Recouvrements après admission en non-valeur	-10 000 000
2622	Divers versements de l'Union européenne	-7 000 000
2624	Intérêts divers (hors immobilisations financières)	4 000 000
2625	Recettes diverses en provenance de l'étranger	-1 000 000
2697	Recettes accidentelles	14 000 000
2698	Produits divers	-153 000 000
2699	Autres produits divers.....	142 000 000

RECAPITULATION DES RECETTES DU BUDGET GENERAL

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2020
	1. Recettes fiscales	-6 728 000 000
11	Impôt sur le revenu	-45 000 000
12	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	-74 000 000
13	Impôt sur les sociétés.....	-3 328 000 000
14	Autres impôts directs et taxes assimilées	13 000 000
16	Taxe sur la valeur ajoutée.....	-3 025 000 000
17	Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	-269 000 000
	2. Recettes non fiscales	3 536 000 000
21	Dividendes et recettes assimilées	-441 000 000
22	Produits du domaine de l'État	-93 000 000
23	Produits de la vente de biens et services	176 000 000
24	Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières.....	-47 000 000
25	Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites.....	3 859 000 000
26	Divers	82 000 000
	Total des recettes, nettes des prélèvements (1 + 2 - 3)	-3 192 000 000

COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2020
01	Participations financières de l'État Produit des cessions, par l'État, de titres, parts ou droits de sociétés détenus directement	-8 980 000 000 -8 980 000 000
	Total	-8 980 000 000

ÉTAT B

(Article 2 du projet de loi)

**RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2020 OUVERTS ET ANNULÉS,
PAR MISSION ET PROGRAMME, AU TITRE DU BUDGET GÉNÉRAL**

BUDGET GÉNÉRAL

(En euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaire s ouvertes	Crédits de paiement supplémentaire s ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Plan d'urgence face à la crise sanitaire	6 250 000 000	6 250 000 000		
Prise en charge du dispositif exceptionnel de chômage partiel à la suite de la crise sanitaire	5 500 000 000	5 500 000 000		
Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire	750 000 000	750 000 000		
Remboursements et dégrèvements	4 566 000 000	4 566 000 000	598 000 000	598 000 000
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	4 566 000 000	4 566 000 000		
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)			598 000 000	598 000 000
Total	10 816 000 000	10 816 000 000	598 000 000	598 000 000

ÉTAT D

(Article 3 du projet de loi)

**RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2020 ANNULÉS, PAR MISSION
ET PROGRAMME, AU TITRE DES COMPTES SPÉCIAUX**

COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE

(En euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentai res ouvertes	Crédits de paiement supplémentai res ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Participations financières de l'État.....			6 980 000 000	6 980 000 000
Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État.....			4 980 000 000	4 980 000 000
Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État.....			2 000 000 000	2 000 000 000
Total.....			6 980 000 000	6 980 000 000